MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

26 -10- 1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF./ 5198003 / Dossier 50550

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU
NIVEAU 1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

78 02 01 U 31 C 2

Cette unité de formation est classée au niveau :

31 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE 21-04-1995
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

24 AVR. 1995
1831-YR-5

Ref.: YD/ 5198003 / Dossier 50550

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU
NIVEAU 1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

78 02 01 U 31 C 3

Cette unité de formation est classée au niveau :

31 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

07-09-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: Y.D./ 5198003 / Dossier pédagogique 50550

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU NIVEAU 1

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 780203U31C2

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50550 m

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

n° de téléphone : 065/78.59.41

Date et signature du représentant du P.O. subventionné
Le ..... 15 JUIN 1994 .....
Le Directeur Général
J. FALCINELLI H. CAUDRON.

2. Transmis en date du ..... par le réseau.

O Communauté française
● Provincial et communal
O Libre confessionnel
O Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 780203 v3a C2

FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : Technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l' unité de formation :

Code : 78 02 03 U3 1 C 2

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Electricité spécifique au spectacle	CT	B	30
Eclairage - son	CT	B	40
Machinerie	CT	B	20
Accrochage	CT	B	20
Dessin technique	CT	B	20
Scénographie	CT	B	60
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			190

12. Réservé au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspectreur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

L'Am.5 est à préciser par les critères retenus pour le degré de maîtrise. (cire 85 285/94).

Le 30/06/94

J. LISON
INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 30 AOUT 1994

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Cette U.F. fait partie d'un ensemble d'unités qui prépareront l'étudiant à l'exercice du métier de régisseur général de spectacles de tournées, d'accueil et de création.

Plus particulièrement cette U.F. technique, théorique lui apportera les connaissances nécessaires pour assumer les responsabilités inhérentes à la production, l'accueil et la diffusion de spectacles.

A l'issue de cette unité de formation de niveau 1 l'étudiant aura acquis les connaissances théoriques nécessaires en vue d'assister le régisseur général ou le directeur technique d'une salle de spectacles, le machiniste et l'électricien de plateau.

Ses connaissances théoriques complétées par la pratique que lui apportera l'unité de formation pratique lui permettront déjà d'assumer une conduite d'éclairage de spectacles à la console.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

En Français :

L'étudiant devra être capable de résumer succintement un texte (tiré par exemple d'un article de presse).

Il devra être capable de l'analyser et de réagir de manière critique.

En Mathématique :

- Règles générales de l'algèbre élémentaire (règles des signes, distributivité, factorisation).

- Résolution d'équations du premier degré :

    - équation à une inconnue
    - système de deux équations à deux inconnues.

- Résolution d'équations du second degré.

- Calcul de puissance

En Physique :

Optique

- Etude générale de la propagation de la lumière
- Réflexion et réfraction
- Systèmes optiques simples : miroir, lames à faces parallèles, prismes, lentilles.

Electricité

Electrostatique :
- loi de Coulomb
- champ électrique

Electrométrique :
- Loi d'Ohm
- Résistances en série
- Résistances parallèles
- Puissance et énergie

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou équivalent

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Pas de recommandations particulières.

Annexe 4

FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU – NIVEAU 1

PROGRAMME.

1. ELECTRICITE SPECIFIQUE AU SPECTACLE (30 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera apte à concevoir l'alimentation générale des projecteurs et des jeux d'orgue d'un spectacle.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

- utiliser correctement les grandes lois de l'électricité (Pouillet, Ohm, Joule).
- choisir les différents types d'alimentation en fonction des installations.
- déterminer les sections des câbles et les protections à utiliser
- élaborer les plans de câblages et de distribution des éclairages dans une salle équipée d'une installation.
- élaborer les plans d'un système de préfabrication de câblage et patch en prévision d'une tournée avec installation dans des salles non équipées.

2. ECLAIRAGE – SON (40 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant connaîtra la technologie et l'emploi du matériel éclairage-son. Il devra appliquer ses connaissances à la réalisation d'un plan d'éclairage d'un spectacle simple.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

ECLAIRAGE

- différencier les sources de lumière artificielle (ampoule à incandescence, tubes lumineux, halogènes, etc.)
- choisir différents types de projecteurs en fonction de leur utilité et déterminer leurs paramètres (position, azimuth, horizon, ouverture focale, intensité, température, coloration).
- concevoir le pilotage des projecteurs par console manuelle et à mémoire.
- concevoir la position des sources lumineuses (face, contre, latérale, douche,) en fonction des problèmes géométriques des lieux et des raisons dramaturgiques et esthétiques).

SON

- différencier les types de son propres au spectacle (voix, musique, bruitage,...)
- choisir différents types de source (micros, magnétophone, C.D.,...).
- choisir les consoles de pilotage.
- élaborer la diffusion (notions d'acoustique, d'amplification et de hauts-parleurs).
- comprendre l'utilité des systèmes de balance et d'égalisation
  en vue de leur application à une conduite sonore.

3. MACHINERIE (20 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant comprendra le fonctionnement technique d'un théâtre et d'une salle polyvalente de spectacles. Il sera apte à concevoir l'aménagement d'un lieu vide (hall, usine, plein air,...) en lieu de spectacle.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

- différencier les notions de grill, rideau de fer, plateau, fosse d'orchestre, etc.
- choisir le matériel disponible sur le marché (structure, gradins, praticables,etc...)

4. ACCROCHAGE (20 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant aura reçu les notions théoriques de mécanique et de résistance de matériaux tout juste nécessaires à l'appréhension de problèmes d'accrochage qui appaissent régulièrement sur une scène de spectacle.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

- définir les notions de force, masse et poids.
- équilibrer les forces.
- appliquer l'équilibre des forces aux leviers et poulies.
- différencier charges ponctuelles et charges réparties.
- appliquer ces connaissances aux porteuses contrebalancées, aux ponts et aux élingues d'une scène de spectacle.

5. DESSIN TECHNIQUE (20 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera apte à déterminer la possibilité théorique d'accueillir un spectacle déterminé dans un lieu.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

- utiliser le mécanisme des trois vues en géométrie descriptive.
- utiliser la normalisation dans le tracé spécifique au spectacle (symboles des micros, projecteurs, hauts-parleurs, rideau, penderies,...)
- lire un plan d'ensemble d'une salle de spectacle.
- concevoir la "plantation" d'un décor dans une salle

6. SCENOGRAPHIE (60 périodes)

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera apte à réaliser des maquettes de décors à partir d'un plan de scénographie.

Pour atteindre cet objectif, il sera capable de/d' :

- comprendre le pourquoi du décor.
- choisir les matériaux à mettre en oeuvre dans le décor.
- choisir le mode de construction du décor.
- préciser le montage et ses contraintes (transport, volumes, etc...).
- choisir,en fonction des exigences, le ou les ateliers qui réaliseront le décor.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Remarques liminaires

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

Capacités terminales

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant sera capable de réussir d'une manière satisfaisante une épreuve permettant de contrôler ses connaissances théoriques quant à la conception de l'alimentation générale des projecteurs et des jeux d'orgue d'un spectacle, à la technologie et l'emploi du matériel éclairage-son, au fonctionnement d'un théâtre et d'une salle polyvalente de spectacles, aux problèmes d'accrochage, aux possibilités d'accueil d'un spectacle dans un lieu, à la construction d'un décor.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Expert pouvant justifier d'une expérience utile du métier dans une approche artistique.